



**Table ronde**  
**Vendredi 20 novembre 2009 – 18h**  
Mairie du 11<sup>ème</sup>

---

**LA FRANCE : PAYS DES DROITS DE L'ENFANT ?**

**18h – Court-métrage : « Et pourtant, j'ai des droits »**

**18h30 - Patrick BLOCHE**

Député-Maire du 11<sup>ème</sup> arrondissement

- Introduction de la table ronde

**Dominique NOGUERES**

Avocate, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme

- La France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant en 1990. Néanmoins, jusqu'en juin 2005, la cour de cassation a refusé de la considérer comme directement applicable en droit français. Elle est maintenant applicable... mais pas dans son entier.
- Les droits des enfants dont les parents n'ont pas de papiers : tous respectés ?

**Edwige RUDE-ANTOINE**

Directrice de recherche au CNRS, directrice du CERSES (Centre de Recherche Sens, Ethique, Société - Université Paris-Descartes)

- Le mariage forcé est défini comme toute institution ou pratique en vertu de laquelle « *une femme est, sans qu'elle ait le droit de refuser, promise ou donnée en mariage, moyennant une contre-partie en espèces ou en nature versée à ses parents, à son tuteur, à sa famille ou à toute autre personne* ». Qu'en est-il, lorsqu'une jeune fille, qui apprend que sa famille veut la marier sans son consentement, garde le silence, trop inquiète, des obstacles qu'elle aurait à franchir si elle manifestait son désaccord ?

**Isabelle DENISE**

Responsable du service juridique de la Ligue des droits de l'Homme

- Au cours des cinq années écoulées depuis l'examen par le Comité des droits de l'Enfant du deuxième rapport périodique France, la société française aura été marquée par l'obsession du sécuritaire et par le contrôle social. Dans ce climat, la jeunesse semble être devenue une sorte de classe dangereuse pour les gouvernements actuels.

**Bertrand ROTHE**

Agrégé d'économie et titulaire d'un CAP de cuisine, enseignant à l'IUT de Sarcelles, auteur de « Lebrac, 3 mois de prison » (Le Seuil, 2009)

- Un siècle après la « Guerre des boutons », que deviendraient Grand Gibus, Petit Gibus, La Crique et leur meneur Lebrac, face aux juges et policiers d'aujourd'hui ? Pour concevoir son ouvrage, l'auteur a demandé à des professionnels, juges, policiers, éducateurs, de relire l'œuvre de Pergaud et de revoir le film d'Yves Robert à la lumière de leur pratique.

**Guillaume MARCHE**

Amnesty International, animateur du groupe Voltaire – 11<sup>ème</sup>

- Ratifier la CIDE : pour quoi faire ? Amnesty International fait campagne auprès des Etats-Unis, qui, avec la Somalie, sont les seuls pays à ne pas l'avoir ratifiée : elle permet aux organisations de défense des droits des enfants de rappeler les gouvernements à leurs obligations, c'est un outil juridique dont la société civile doit pouvoir se saisir.